



L'UNION DES ARCHITECTES

Questions à l'intention des candidats aux législatives 2017

Madame, Monsieur,

A l'aune de ces élections législatives, moment très important de notre vie politique, nous vous félicitons pour votre engagement à devenir notre représentant au sein de l'assemblée nationale.

Par l'étendue de nos domaines d'intervention, les architectes sont des observateurs et des acteurs extrêmement avertis sur notre société ; ils sont particulièrement attentifs à tous les enjeux sociétaux.

L'Unifa est la première représentation professionnelle des architectes et les débats y sont riches et intenses. Elle se décline en une fédération nationale et des syndicats territoriaux comme le notre.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de nos interrogations et attendons avec impatience vos réponses. Nous sommes, bien évidemment à votre disposition pour toute rencontre que vous voudriez bien envisager.

Préambule :

En 2014, Patrick Bloche, député de PARIS et Président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation mettait en évidence la méconnaissance par la grande majorité de nos concitoyens du métier d'architecte. Présentés trop souvent comme une signature pour les projets de prestige ou comme un prétexte surcoût pour les projets courants, les architectes sont tenus à l'écart de la grande majorité des constructions privées et de l'aménagement du territoire.

Dans son diagnostic très fouillé Patrick BLOCHE a démontré comment "**cette situation avait des conséquences sur la qualité globale du bâti français, comme en témoignent les zones pavillonnaires, les entrées de villes, les zones d'activités, qui sont le plus souvent la marque d'une absence d'ambition architecturale**".

De nombreux hommes politiques se sont exprimés sur ce sujet en soulignant l'importance de la qualité architecturale dans leurs territoires, car comme le rappelait Alain Juppé :

« L'architecture – qu'il s'agisse de bâti ou de paysage – est la marque la plus visible et la plus durable de cette société et la traduction de sa vision du monde. »¹

La loi LCAP (liberté pour la création, l'architecture et le patrimoine), adoptée en juillet 2016, consacre plusieurs articles à l'architecture et au patrimoine. Des débats riches et animés ont eu lieu autour de ces textes et ont amorcé une prise de conscience d'une politique volontaire, préambule nécessaire à la création du patrimoine, sa protection et celle de notre environnement.

Pour cette nouvelle législature, les architectes souhaitent connaître votre ambition sur la place que vous voulez donner à l'architecture, et à ses acteurs, les architectes.

Pour cela, notre Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (Unifa), a établi le questionnaire ci-dessous qui est adressé à l'ensemble des candidats, et vos réponses seront publiées.

¹ Balayons devant nos portes :10 juin 2015 - par Alain Juppé, Maire de Bordeaux, Président de Bordeaux Métropole. L'architecte au service des territoires, L'architecture un investissement d'avenir

Sur la place des architectes dans la société :

Après 4 années de débats, la loi pour **la liberté de création, de l'architecture et du patrimoine**, a intégré différentes mesures résultant du rapport Bloche et de la Stratégie Nationale pour l'architecture

Elles ne sont que les premières d'un renouveau de l'architecture pour tous.

1 Lors de votre mandat, soutiendrez-vous :

- Les mesures qui peuvent renforcer le rôle et l'indépendance des architectes dans tous les actes de construire
- L'intervention des architectes dans la commande privée, dont 70% se fait sans architecte, alors que cette proportion est beaucoup plus faible dans les pays nordiques
- La place des architectes dans les chantiers de la transition énergétique, de la rénovation urbaine, du logement et de l'accessibilité.

Sur le cadre réglementaire de l'intervention des architectes :

L'architecte est une source d'économie car il conçoit le bâtiment dans sa globalité, c'est-à-dire sa construction, sa maintenance, son entretien, son recyclage pour toute la vie du bâtiment.

Si financièrement, on affecte 3 % pour le montage d'une opération, 2 % pour la conception de l'ouvrage, 20 % pour sa construction et 75 % pour son exploitation sur la durée, tout le monde s'accorde à dire que les 2 % consacrée à la conception conditionnent l'essentiel des qualités mais aussi des coûts des 95 % qui suivent.

C'est donc la qualité des études qui permet de générer des économies sur ce coût global.

Pour cela il faut que l'architecte puisse les mener à bien et donc être rémunéré à la hauteur de son travail et disposer du temps nécessaire pour le faire

2 Quelle sera votre position pour faire évoluer les attributions des marchés publics de maîtrise d'œuvre vers les offres "du mieux disant" qui permettront cette qualité ?

Sur la commande privée :

70% de la commande privée se fait sans architecte. Il en résulte un niveau de qualité architecturale bien inférieure à celui des constructions publiques. Il en résulte également des qualités techniques engendrant de graves non-conformités et des sinistres très onéreux². Seul le travail de l'architecte est garanti du premier trait de crayon à 10 ans, voire plus, après la fin de la construction.

3 Quelles mesures proposerez-vous pour inciter des contrats de mission de base (conception + chantier) pour les marchés privés ?

Aujourd'hui, 90 % des maisons construites en zones sismiques ne respectent pas les règles spécifiques à leur construction. La quasi-totalité est réalisée sans l'intervention de l'architecte en mission de base (conception + chantier).

4 Envisageriez-vous de soutenir l'obligation d'intervention de l'architecte de la conception à la direction des travaux, dans une région sismique test, afin d'en tirer un bilan ?

² [Article du monde du 11 février 2016](#)

Sur la concurrence entre les structures libérales et les spl

Depuis quelques années, la création d'établissements publics locaux (EPL) de toutes sortes s'est accélérée. Leurs statuts sont d'une grande variété : SEM, SPL (sociétés publiques locales), SPLA.IN (sociétés publiques locales d'aménagement d'intérêt national), agences régionales, services techniques, SICHR (société d'intérêt collectif agricole),..., etc.

Cette "ingénierie publique" apparaît au départ comme une assistance utile aux collectivités manquant de services compétents dans certains domaines (administratifs, techniques, économiques et financiers), mais en réalité, ces EPL ont des champs d'intervention beaucoup plus étendus, qui leur permettent d'accomplir n'importe quelle mission (dont celles de la maîtrise d'œuvre) en lieu et place de nos propres structures professionnelles, et quelle que soit l'importance de l'équipement public.

Soit, ils bénéficient de commandes directes des collectivités (dans le cadre du "in house"), ce qui réduit notre domaine d'activité, soit ils entrent dans le champ de la commande publique, dans des conditions déloyales de concurrence face à nos cabinets.

5 Quelles mesures proposerez-vous pour limiter l'intervention de ces EPL, et pour les cadrer dans un strict rôle de conseil et d'assistance ?

Sur l'indépendance des architectes

30 ans après l'état français, l'Europe déclarait que "La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine collectif et privé sont d'intérêt public³.

En prévoyant le recours aux architectes et en leur imposant des règles strictes d'exercice, l'État a pris de bons atouts pour favoriser la qualité du patrimoine de notre pays. Car chacun de nos bâtiments, quels que soient son objet ou son importance (il n'y a pas que des "monuments"), devient, pour des décennies, un maillon de ce patrimoine.

6 Etes-vous prêt :

- **à soutenir le rôle des concepteurs et leur indépendance dans l'acte de bâtir ?**
- **à vous engager à préserver le caractère réglementé de la profession ?**
- **à garantir l'indépendance de la création architecturale dans les agences en maintenant les règles actuelles de composition des sociétés d'architecture (détection de la majorité du capital et des droits de vote par des architectes)**

Sur le développement de la culture architecturale

En interrogeant des jeunes diplômés de toute filière, mais notamment de sciences-po, on est atterré par l'absence totale de connaissance ou de culture architecturale. C'est la vitrine d'un immense abîme dans la formation de notre jeunesse qui se perpétue chez de nombreux décideurs adultes.

7 Comment envisagez-vous de développer cette connaissance ou cette culture architecturale pour tous ?

Vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu porter à nos questions et des réponses que vous nous apporterez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de notre haute considération

Régis CHAUMONT
président de l'Unsfa

³ considérant 27 de la directive européenne 2005/36/CE